

Appel à projets 2017

Sport et santé en milieu rural

Faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière dans les zones rurales

Date limite de réception des dossiers : 1^{er} mars 2017

Contexte

Une activité physique et sportive régulière – pour peu qu'elle soit pratiquée en respectant certains principes – présente, outre son rôle socialisant, des intérêts indéniables en terme de préservation ou d'amélioration de la santé. Elle bénéficie à tous les types de populations, à tous les âges.

La France dispose de nombreux équipements sportifs. Cependant, ils sont inégalement répartis sur le territoire et ne couvrent que certaines disciplines. Les habitants de certaines communes rurales peuvent donc rencontrer des difficultés pour accéder à la pratique. Sur les 250 000 équipements sportifs en France métropolitaine, 27 % sont situés en zones rurales, 45 % dans les pôles urbains et 28 % dans les communes péri-urbaines. Ramené à sa population – 21 % de la population totale – le milieu rural semble plutôt bien doté en infrastructures sportives.

Pourtant, plus d'un tiers des communes rurales en sont totalement privées et 16 % seulement de ces équipements sont desservis par les transports en commun. Ils sont souvent sous-utilisés en raison du manque de proximité, d'une insuffisance d'animateurs sportifs, ou de temps de trajets trop longs. Dans les territoires de montagne, sur le littoral ou dans les zones touristiques, des

contraintes liées à la saisonnalité peuvent aussi freiner l'accès à une pratique régulière. Nombreuses sont donc, dans les zones rurales, les personnes qui ne peuvent bénéficier des bienfaits d'une pratique d'activités physiques et sportives assidue.

Objectifs

Dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé, la Fondation de France soutiendra des projets innovants qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et de proximité pour les personnes qui en sont les plus éloignées (personnes âgées, en situation de handicap, souffrant de maladies chroniques, bénéficiaires des minima sociaux...). La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner très majoritairement les personnes qui y vivent, sans délimitation d'âge et au bénéfice du plus grand nombre. Les femmes adultes sont, par exemple, l'un des publics cibles de projets recevables.

Les structures favoriseront l'ouverture sur la vie locale et la mixité des publics. La pérennisation de l'action devra être anticipée pour une meilleure intégration sur le territoire en question.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif possédant une expérience avérée sur cette thématique et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire rural concerné :

- association sportive ;
- association ou réseau associatif qui a développé, en interne ou en partenariat, une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives ;
- structure médico-sociale ;
- association d'usagers ;
- junior association ;
- collectivité locale et territoriale.

Critères de sélection

La Fondation de France sélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- le projet devra être majoritairement à destination des **usagers qui vivent sur le territoire rural**. Les personnes bénéficiaires devront nécessairement avoir été **pré-identifiées**. La méthode de pré-identification doit être explicite et détaillée ;
- l'activité devra être **accessible, régulière et ouverte** au plus grand nombre de personnes exclues de la pratique. Une attention particulière sera portée sur les critères spécifiques de proximité avec le lieu de vie réelle des publics et de l'implication des familles ;
- les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés ;
- le projet devra mobiliser un encadrement de qualité et justifier d'une **articulation entre les compétences sportives et sanitaires** mobilisées au service des personnes accompagnées. La démonstration d'une compétence sociale serait une plus-value pour le projet ;

- le projet démontrera la création d'un **ancrage territorial** important. Il justifiera d'une collaboration avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées. La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière ;
- les modalités de suivi et d'**évaluation de l'impact du projet devront prendre en compte les indicateurs proposés par la Fondation de France** et avoir été intégrées à la démarche mise en œuvre en impliquant autant que possible les usagers ;
- si le projet est porté par un établissement ou un service social ou médico-social, il devra démontrer comment les actions envisagées ont vocation à ouvrir l'établissement sur son environnement extérieur ;
- les projets d'activités physiques et sportives adaptées ne seront recevables que s'ils sont construits avec un ou plusieurs établissements médico-sociaux du territoire, s'ils favorisent la mixité des publics et s'ils se déroulent sur les temps de loisirs des publics ciblés ;
- le porteur de projets devra obligatoirement prouver la recherche de co-financement.

Modalités de soutien

La Fondation de France privilégiera les projets pluriannuels.

La Fondation de France peut mettre à disposition conseil et expertise, sous forme d'un accompagnement méthodologique en jours-consultant pour aider la structure à améliorer la qualité de son projet.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis) ;

- les projets strictement événementiels qui ne s'inscrivent pas dans le temps et ne permettent pas une pratique régulière ;
- les projets à destination de personnes pratiquant déjà des activités physiques au sein de la structure ;
- la compétition de haut niveau ;
- le fonctionnement récurrent des structures ou des clubs sportifs (par exemple un club qui finance l'activité pour ses licenciés actuels) ;
- les demandes de financement de poste pour les collectivités locales ou territoriales.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, le dossier de candidature doit parvenir par **courrier électronique** au plus tard le 1^{er} mars 2017 au siège de la Fondation de France à l'adresse suivante : sport@fdf.org

Tout dossier incomplet, manuscrit, adressé par papier ou hors délai sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un comité d'expertes au mois de juin 2017. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France